

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FÉVRIER 2016

Présents-es :	M. Raphael PRINA, Président
	Mmes Célia BLATTER BARROS DA SILVA, Simone BOWMAN, Laurence FERNANDEZ-PAGE, Geneviève MAYTAIN et Prisca WASEM
	MM. David BEDERT, Bastien BLANCHARD, Christian CHEYROUX, Steve DELAUDE, Thomas GAUDIN, René GISIGER (Vice-président), Stéphane HILTY, Michel MOUTON, Philippe ROUX et Stéphane SCHWEIZER
Secrétaire :	M. Jacques NIERLE, Secrétaire général
Conseil administratif :	M. Yves Marie TRONO, Maire
	MM. Christian GORCE et Fernand SAVIGNY, Conseillers administratifs
Excusé-e-s :	Mme Corinne BAUDET, MM. Antoine MELO et Philippe SIMON
Procès-verbaliste :	Mme Véronique PRETI

ORDRE DU JOUR

A.	Adoption du procès-verbal et du compte-rendu des décisions de la séance du 10 décembre 2015	2
1.	Compte-rendu des décisions et délibérations de la séance du 10 décembre 2015.....	3
B.	Communications du Bureau du Conseil municipal	3
1.	Divers.....	3
a)	Demande des 8P de l'école de Perly dans le cadre de l'Education citoyenne	3
b)	Invitation du FCPC faite au CM pour le mercredi 2 mars 2016	4
c)	Visite du Musée des Chevaliers de Malte et rencontre avec le Conseil municipal de Bardonnex.....	4
d)	Pétition concernant le stationnement devant l'école.....	4
C.	Rapport de commissions.....	6
1.	Rapport de la commission des routes et des écoulements relatif aux mesures envisagées pour modérer le trafic de transit sur les chemins des Vignes et du Cimetière	6
D.	Communications de l'Exécutif	7
1.	Divers.....	7
a)	Projet Bourgeois : point de situation	7
b)	Réponses aux questions posées lors de la séance du 10 décembre 2015	8
c)	Suppression de la Commission des réclamations en matière de taxes communales	8
d)	Agenda des manifestations officielles 2016.....	8
e)	Mérite communal 2015.....	9
f)	Couvert de Certoux	9
g)	Chaufferie du Club House du tennis.....	9
E.	Propositions individuelles & questions	9
1.	Eclairage du chemin entre les terrains synthétiques et la route de St-Julien et l'école	9
2.	Déplacements des deux arrêts de bus à Certoux pendant les travaux	10

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

3.	Panneau d'interdiction de circuler « sauf Riverains autorisés » sur les bords de l'Aire	10
4.	Flaques d'eau sur le terrain vers l'Agorespace.....	10
5.	30 km/h sur la route de Certoux	10
6.	Banc de la patinoire.....	10
7.	Buvette à la patinoire.....	10
8.	Visibilité en haut de la pente du Pré-de-Lug	10
9.	Abri du FCPC cassé	10
10.	Bancs aux arrêts de bus déplacés à Certoux	11
11.	Politique d'aide de la commune aux migrants.....	11
12.	Information de la Commission des affaires sociales	11
13.	Installation de WC publics secs dans la commune.....	12
14.	Informations diverses.....	13

Le Président, M. Prina souhaite la bienvenue à l'assemblée. Il salue Yves-Marie Trono, Maire, ainsi que les Conseillers administratifs Fernand Savigny et Christian Gorce. Il excuse les absences de Mme Baudet et de MM. Melo et Simon.

Il ouvre la séance à 20h00.

A. Adoption du procès-verbal et du compte-rendu des décisions de la séance du 10 décembre 2015

Ajouter Mme Corinne Baudet parmi les Conseillers municipaux présents.

P. 3, 1^{er} paragraphe : *Accélérer de quelques années les amortissements permet d'avoir des résultats budgétaires équilibrés, en évitant d'avoir même lorsqu'il faut faire face à des pics d'amortissements importants. Les amortissements complémentaires relèvent donc d'une stratégie budgétaire pour l'avenir, pour éviter de devoir couvrir un découvert **décolant d'un niveau d'amortissement élevé de quelques centaines de milliers de francs** pendant quelques années par une hausse du centime additionnel, alors qu'on a accumulé pendant quelques années des **fonds bonis permettant qui auraient permis** de supporter totalement ces coûts.*

P. 3, 2^e paragraphe, modifier : *Car si le résultat financier effectif de la commune permettait d'amortir davantage, ce ne serait possible que si le Conseil a voté ~~le montant~~ **un tel amortissement complémentaire.***

P. 3, 3^e paragraphe, ajouter : *C'est l'impact sur les amortissements futurs, **soit leur diminution**, qui a dicté le choix des objets.*

P. 4, dernier paragraphe, modifier : *Sur la nappe phréatique, M. Savigny précise, pour la nappe profonde, que la profondeur de la nappe devrait **réduire le risque résultant d'un** ~~lui éviter un~~ assèchement, d'une part, (...)*

P. 5, point b) statistiques des déchets, 3^e paragraphe, 2^e phrase, préciser : ***L'Exécutif** ~~Le Conseil administratif~~ avait proposé en 2013 au Conseil, **l'hypothèse de suppression** ~~de supprimer les~~ des bennes à encombrants, (...)*

P. 6, 2^e intervention de M. Mouton : *Sa fille, qui vit à Lausanne, est contrainte d'acheter un sac taxé réglementaire, ce qui a ~~donné incité~~ **que tous les habitants à trier davantage.** ~~trient.~~*

P. 7, point iv, ajouter : *M. Trono informe que le Conseil administratif a demandé **l'étude de** plusieurs options d'éclairage (...)*

P. 7, point 4 insérer : *M. Delaude **revient sur le constat que la route, au niveau du carrefour ch. du Relai / Rte de Certoux, vers la poste, était plus large et où se trouvent de magnifiques bandes blanches au milieu. Il indique avoir cru comprendre que des îlots étaient prévus au départ, et que les ingénieurs se sont trompés et, au milieu des travaux, ont demandé le remplacement des îlots par ces bandes blanches, après avoir décrété que des îlots n'étaient pas possibles à cet endroit à cause du passage des véhicules agricoles. M. Delaude demande si les ingénieurs à l'origine de la bévue ont été rémunérés pour leur travail. Poursuivant, il demande ce qui est prévu pour remplacer les ces bandes blanches, îlots sur la route de Certoux, au niveau de la Poste, destinés à empêcher les***

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

~~voitures de passer même lorsqu'un bus est à l'arrêt.~~ car, actuellement, la zone blanche peinte à cet endroit n'empêche pas les véhicules de passer, même lorsque deux bus sont à l'arrêt, ce qui est dangereux vu la proximité du passage piéton.

M. Trono répond que le mandataire a sans doute été payé pour le travail effectué. Il poursuit sur la 2e remarque de M. Delaude et indique que le plan de marquage incluant cette zone blanche a été imposé par la Direction générale des transports (DGT) pour remplacer les îlots

P. 8, 1^{ère} intervention de M. Delaude, ajouter : M. Delaude **demande** si une solution...

La parole n'étant plus demandée, le Président fait voter le procès-verbal :

Ainsi modifié, le procès-verbal de la séance du 10 décembre 2015 est accepté par onze voix « pour », aucune voix contre et quatre abstentions.

1. Compte-rendu des décisions et délibérations de la séance du 10 décembre 2015

Le compte-rendu de la séance du 10 décembre 2015 est accepté par onze voix « pour », aucune voix « contre » et quatre abstentions.

B. Communications du Bureau du Conseil municipal

1. Divers

- a) Demande des 8P de l'école de Perly dans le cadre de l'Education citoyenne

Le Président informe qu'il a reçu une demande de la classe de 8P de l'école de Perly-Certoux dans le cadre de l'éducation citoyenne. Il lit le courrier, qui a également été adressé en copie à Mme Maytain, présidente de la Commission Enfance et Jeunesse :

Monsieur le Président,

Comme vous le savez certainement, chaque année, les 8P choisissent un projet citoyen voté par les classes concernées. Après avoir réfléchi, nous avons voté pour un toboggan aquatique géant. Le concept est de glisser sur une grande bâche avec des protections autour et d'atterrir dans un bac d'eau (que nous remonterons avec des seaux). Ce toboggan serait similaire à celui de la rue Voltaire (Gliss'en ville). Cet événement pourrait avoir lieu lorsque nous n'avons pas accès au préau, soit le lundi 27 juin 2016.

Nous avons analysé les arguments pour et contre ce projet.

Premièrement, cet événement permettrait de réunir tous les élèves de l'école pour une journée dans une ambiance conviviale et joyeuse.

Ensuite, nous pensons que réaliser ce projet en extérieur est une bonne chose car qu'il pleuve ou qu'il fasse beau, le projet aurait lieu de toute façon et permettrait d'être dehors.

De plus, ce toboggan éphémère a déjà été réalisé en Ville. Cela fera plaisir, à vous comme à nous de se dire que ce projet aura eu lieu à Perly-Certoux, qui n'est pas une très grande commune. Évidemment, nous avons pris en compte que ce projet sera coûteux. Mais les parents pourraient contribuer aux frais comme pour une course d'école. Nous sommes également prêts à faire des ventes de pâtisseries pour apporter une contribution supplémentaire.

Pour terminer, nous avons déjà réfléchi au lieu qui pourrait accueillir le toboggan. Par exemple le chemin des Polies ou le chemin des Crottes. Il faudrait un chemin sans cailloux, un peu pentu et non courbé. Si aucun chemin ne convient, nous pourrions fermer une route.

En espérant que notre idée vous plaise, et que vous y serez favorable, nous vous adressons, Monsieur le Président, nos meilleures salutations.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

Les élèves de 8P

Le Président passe la parole à Mme Maytain.

Mme Maytain indique que, comme elle avait été mise en copie de ce courrier, elle l'a soumis à la Commission Enfance et Jeunesse, pour que ses membres en discutent. Finalement, les membres sont arrivés à la conclusion provisoire qu'ils ne donneraient pas réponse définitive maintenant. La Commission veut être certaine que les élèves n'attendent pas un projet clé en main, car l'idée de l'éducation citoyenne est de construire un projet avec les élèves. Un courrier est prêt dans lequel la Commission demande aux élèves de déterminer leur implication dans la construction de ce projet et comment ils vont s'y prendre pour le mener à terme. La Commission attend les réponses des élèves et elle prendra une décision à partir de ces réponses. Mme Maytain explique que la Commission a agi vite car il reste peu de temps aux élèves, d'ici au mois de juin, pour monter avec la Mairie ce projet, cas échéant. Elle reviendra devant le Conseil quand elle aura davantage de précisions.

A Mme Wasem, qui demande si la Commission connaît le prix de ce projet, Mme Maytain répond que la question s'est posée et dépend de la décision des élèves de construire le toboggan avec de vieux liners de piscine, par exemple, des questions de sécurité, de la gestion du projet, toutes questions qui leur sont posées.

M. Gaudin se souvient qu'à la rue Voltaire, les participants payaient leur descente. Il recommande aux élèves de discuter avec les pompiers, car les pompiers disposent d'un liner pour leur piscine.

Mme Maytain précise encore que la question de la gratuité est posée aux élèves, le courrier vise à les aider à cerner leur projet. Elle ajoute que Mme Baudet, qui est l'une des enseignantes, a conduit une démarche positive avec ses élèves, en les faisant débattre autour de plusieurs projets et en les faisant voter.

b) Invitation du FCPC faite au CM pour le mercredi 2 mars 2016

Le Président rappelle cette invitation, qui a été envoyée par e-mail aux Conseillers, avec un délai de réponse fixé au 26 février 2016. Il redonne l'adresse e-mail à laquelle les Conseillers doivent annoncer s'ils viennent.

c) Visite du Musée des Chevaliers de Malte et rencontre avec le Conseil municipal de Bardonnex

M. Gaudin rappelle que la proposition de visiter le Musée émane de la Commission Culture et Loisirs, qui a proposé d'adjoindre une rencontre avec le Conseil municipal de Bardonnex et qu'elle avait été acceptée par le Conseil municipal. Il demande si le Conseil municipal est toujours intéressé, ce que les membres confirment par acquiescement.

Le Président informe que des propositions de dates sont attendues de Bardonnex, comme c'est cette commune qui reçoit.

d) Pétition concernant le stationnement devant l'école

Le Président donne lecture du texte de cette pétition, qui lui est parvenue dans la journée même :

Cher Conseil Administratif, Cher Président du Conseil Municipal,

Depuis plusieurs mois, se garer devant l'école primaire devient impossible, en effet, nous avons constaté que les places sont occupées en très forte majorité par des frontaliers et que la plupart des véhicules n'ont pas le disque requis sur des zones (ou sont largement en dépassement).

Les places devant l'établissement scolaire devraient être réservées aux parents, grands-parents et amis venant récupérer des enfants à l'école ainsi que le corps enseignant et les animatrices.

Cette situation qui perdure est devenue intolérable, ce d'autant que les travaux sur la route de Certoux sont terminés.

Nous regrettons de voir que notre village est devenu un P+R gratuit, et cette situation n'a fait qu'augmenter suite à la création des nouveaux parkings.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

Nous demandons au conseil administratif de prendre les mesures nécessaires afin de faire respecter sur notre commune les règles d'usages de cette zone bleu qui est limitée à 4 heures de stationnement.

Dans l'attente de vos mesures nous vous remercions pour l'attention portée à cette lettre.

Meilleures salutations

Les habitants de Perly/Certoux Familles des élèves

Le Président signale que la pétition comporte environ 90 signatures. Il rappelle que les règles sont appliquées par les APM, à qui la commune a demandé certaines prestations. S'il faut modifier les prestations, le Président demande que la situation soit étudiée dans son ensemble et pas uniquement pour un parking en particulier. Il ne sera pas possible de dire à la police municipale d'agir différemment selon les lieux. Le Président propose de transmettre la pétition à la Commission de sécurité, de façon qu'elle fasse des propositions après qu'elle aura examiné s'il y a lieu de proposer des modifications des prestations des APM.

M. Mouton demande ce que les APM ont le droit de faire ou non. Si les places sont de 4h, il lui semble que les APM peuvent verbaliser un dépassement.

M. Gorce répond que les APM ont tous les droits liés aux bases légales, y compris d'amender les contrevenants en zone bleue. Mais, la commune avait demandé un certain nombre d'heures de travail qui ont été orientées vers certaines missions. Dans le temps demandé, il n'y a pas le temps nécessaire pour effectuer cette mission de contrôle du stationnement dans les zones bleues. C'est une volonté du Conseil municipal. Suite à cette pétition, si on veut y répondre favorablement, il faut convenir d'une prestation différente des APM, en répondant aux questions s'il faut augmenter les missions ou les réorienter, en toute conscience du fait qu'on ne pourra pas demander aux APM de cibler une certaine catégorie de véhicules. Ce sera pour tout le monde la même chose et de manière systématique.

M. Gorce précise que la position du Conseil administratif est de renvoyer cet objet à la Commission de Sécurité pour faire une analyse de tous ces éléments, à la lumière aussi des prestations actuellement faites, de l'impact sur les coûts de cette prestation, des chantiers actuellement menés. Il rappelle que le Conseil avait voté le contrat de prestation de la commune avec la Police municipale de Plan-les-Ouates avec cette volonté de ne pas lui demander de faire du contrôle de stationnement mais d'assurer d'autres missions en faveur de la population. Il prend acte que ce Conseil renouvelé peut avoir des orientations différentes de celles qui avaient été données alors à l'Exécutif, Vu les discussions sur ce sujet depuis trois séances, il semblerait que ce soit le moment de rediscuter des missions des APM et d'une éventuelle modification de celles-ci ou de leur cahier des charges.

M. Gorce reprecise les prestations des APM : patrouilles sur la commune pour assurer une présence; campagne de type PREDire sur la circulation ; contrôle de véhicules, de personnes dans les véhicules, problèmes liés à des animaux, etc... Des contrôles de stationnement sont également effectués, selon les missions définies qui sont l'intervention des APM après identification d'un problème de sécurité posé par un véhicule mal parké, ou sur dénonciation d'un citoyen qui avise d'un cas. Les APM amendent le véhicule mal parké mais aussi tous les véhicules mal garés du secteur.

M. Bédert demande comment sont prévus les horaires, si les interventions se font sur la journée. Il signale les véhicules qui se parquent la nuit sur la piste cyclable ou sur le trottoir de la route de Certoux.

M. Gorce clarifie que les APM ne sont pas là en permanence, la commune dispose d'un certain nombre d'heures de prestations, aléatoires dans la journée. Concernant le stationnement sur la piste cyclable, la commune a demandé des interventions, ce qui a été fait. Ceci dit, la commune ne peut pas donner en permanence un message flou aux APM, avec des ordres d'intervention et de non-intervention. Si demain, on dit à la Police municipale qu'elle doit s'occuper du contrôle de stationnement, la police le fera de manière globale, sans distinction d'origine de véhicules ou de domiciles de personnes.

M. Hilty demande s'il y a des contrôles qui sont effectués pour savoir si les heures de présence des APM sur la commune sont contrôlées.

M. Gorce répond que les amendes mises et les cas décelés prouvent que les APM sont sur le terrain mais il n'y a pas de contrôle détaillé de leurs heures de présence.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

Le Président rappelle que le débat ne doit pas être fait en plénière mais en commission.

M. Cheyroux estime que si on survolait la commune en hélicoptère, on verrait bien que la notion de parking public est importante dans la configuration de la commune. C'est une notion d'aménagement, qui dépasse strictement celle de la sécurité. Il aurait tendance à avoir une réflexion élargie du stationnement et proposerait le renvoi en commission de l'aménagement principalement, mais pas exclusivement.

M. Gorce répond que, sur la pétition elle-même, le renvoi en commission de la sécurité est justifié. Sur l'aménagement, quasiment l'ensemble des aménagements prévus sur la commune sont définis. La commune a des projets en devenir sur certains secteurs, mais les aménagements futurs font l'objet d'autorisations de construire, il n'est pas question de les redéfinir.

M. Cheyroux précise qu'il entendait plutôt rediscuter l'attribution de ces places de stationnement à l'échelle de la commune. Il donne l'exemple des places près de la mairie, qui pourraient être attribuées aux employés de la mairie et notées comme telles. Il cite aussi les places « Kiss and Fly », qui pourraient être des places « Kiss and School » près de l'école, des places réservées aux handicapés, sans changer l'emplacement des places actuelles. Il faudrait communiquer, sensibiliser mieux à ces attributions.

M. Delaude pense que le débat n'est pas sur le nombre de places de stationnement, car il n'y en aura jamais assez aux yeux des gens. Il avait rendez-vous à 17h45 près de l'école, il n'y avait plus qu'une seule place de libre. Il y avait beaucoup de plaques françaises, toutes n'avaient pas leur disque, la question est de savoir si l'on fait respecter ou pas les critères de la zone bleue.

M. Gaudin revient sur la proposition de M. Cheyroux. Il constate que la zone bleue a une attribution, mais que celle-ci n'est pas respectée. Aujourd'hui, c'est la question du respect et aussi des contrôles qui est posée. La zone bleue est ouverte à toute personne qui veut stationner 4 h, mais ce n'est pas respecté, c'est le thème de la réflexion.

Le Président propose de transmettre la pétition à la Commission de la sécurité, comme le propose le Conseil administratif, afin qu'elle étudie toutes les conditions à réunir pour améliorer la situation, s'il faut modifier les prestations ou le cahier des charges des APM.

Par 14 voix « pour », aucune voix « contre » et une abstention, la pétition des parents d'élèves et habitants sur la situation du stationnement aux abords de l'école est renvoyée à la Commission de la sécurité.

C. Rapport de commissions

1. Rapport de la commission des routes et des écoulements relatif aux mesures envisagées pour modérer le trafic de transit sur les chemins des Vignes et du Cimetière

Le Président, qui est aussi le président de la Commission, indique qu'un plan permet de visualiser les endroits où il serait possible de mettre des barrières ou bornes, bref, un obstacle, qui empêcherait ou limiterait la circulation sur les chemins précités.

M. Trono montre les emplacements, qui doivent faire l'objet d'une étude du Service technique, s'ils sont acceptés par le Conseil municipal.

Le Président met aux voix les conclusions du rapport :

A l'unanimité, le Conseil municipal adopte les conclusions du rapport de la commission des routes et des écoulements relatives aux mesures envisagées pour modérer le trafic de transit sur les chemins des Vignes et du Cimetière.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

D. Communications de l'Exécutif

1. Divers

a) Projet Bourgeois : point de situation

M. Savigny informe que, suite au crédit accordé pour l'acquisition de la société du Garage Bourgeois, le contrat de vente a été signé début janvier 2016 et les effets définitifs du contrat devraient être finalisés en mars, mais la commune est propriétaire de la société. Le Conseil administratif propose de poursuivre la démarche liée à l'autorisation de construire existante pour le projet déjà mis en place, avec des mandataires architecte et ingénieur, ceci, dans le but d'obtenir les éléments suffisants et précis pour aller jusqu'aux soumissions, pour définir le prix effectif de l'ensemble. Lorsque les informations seront connues, le projet reviendra devant le Conseil municipal.

M. Savigny rappelle que la procédure suivie ici est un peu différente car c'est une société propriété de la commune qui suit le projet, et non la commune directement. Par conséquent, il sera proposé au prochain Conseil, une délibération qui accorde un prêt de la commune à la société pour qu'elle mandate les architectes et ingénieurs afin d'arriver à l'étape des soumissions. M. Savigny souligne que c'est l'équivalent du crédit d'étude que la commune aurait demandé si elle avait directement et formellement géré le projet. Cette étape est estimée à CHF 1,3 à 1,5 millions, pour un projet total estimé à quelque CHF 31 millions.

M. Delaude se souvient que la commune avait racheté pour CHF 600'000.- de projet.

M. Savigny indique que la commune avait racheté la société ainsi qu'un certain nombre de coûts que la société avait engagés et déjà payés, et il restait CHF 600'000.- correspondant à des factures que la société devait recevoir de son architecte pour le travail fait jusqu'à l'élaboration du plan localisé de quartier et l'autorisation de construire en force. Le montant demandé est une étape supplémentaire, à venir.

M. Savigny, répondant à une question de M. Delaude, précise que le projet est actuellement autorisé. La démarche est d'aller plus loin dans le cadre de l'autorisation délivrée pour aller plus loin dans le détail, permettant de pouvoir envoyer des demandes d'offres aux entreprises.

M. Trono ajoute encore que le projet est repris tel qu'il a été autorisé.

M. Gorce précise encore que les mandats d'études sont détaillés par phase, certaines phases ont déjà été réalisées, d'autres doivent être réalisées qui vont mener jusqu'à l'appel d'offres. Des soumissions seront envoyées aux entreprises, qui permettront à des prix de rentrer. Lorsque les prix seront rentrés, le Conseil administratif pourra rédiger un exposé des motifs et une délibération avec un crédit pour la construction du bâtiment. Il y aura d'autres mandats d'études pour la phase d'exécution du projet par la suite.

M. Schweizer se fait préciser que le projet poursuivi est celui qui a déjà été présenté, avec le nombre d'appartements prévus et leur différente affectation.

M. Gorce répond que oui, pour l'instant la typologie des appartements, notamment en PPE, ne change rien par rapport à l'appel d'offres.

M. Hilty demande si l'autorisation de construire pourrait être prolongée.

M. Savigny rappelle qu'elle arrive à échéance cet été ou début septembre, et que c'est la prolongation qui arrive à échéance. Le but est de respecter ce délai. Si l'on y arrive pas, il faudra obtenir une nouvelle prolongation, cela fait partie des scénarios.

M. Hilty veut savoir si le non-renouvellement peut mettre le projet en difficulté et ce qu'il adviendra des coûts déjà engagés maintenant.

M. Savigny explique que tous les coûts déjà engagés font partie du coût global estimé dans le coût financier accepté par l'Office du logement. Si le Conseil décide de tout arrêter, ce qui est engagé pourrait être perdu.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

Comme M. Hilty demandait ce qui surviendrait si l'autorisation de construire n'était pas renouvelée, M. Savigny répond qu'il faudrait en redéposer une. Les coûts ne seraient pas perdus mais du temps oui, sans compter que des normes nouvelles pourraient devoir être intégrées au projet.

M. Gorce ajoute que le risque qu'elle ne soit pas renouvelée existe, mais tout aussi sûrement, si la commune ne fait rien, l'échéance sera inéluctable car la commune ne sera pas en mesure d'ouvrir le chantier dans le délai de l'autorisation.

M. Savigny estime que la commune aurait des éléments pour démontrer qu'elle est concrètement en train d'avancer dans ce projet, d'où la confiance du Conseil administratif dans le fait qu'il pourrait obtenir une prolongation de l'autorisation.

b) Réponses aux questions posées lors de la séance du 10 décembre 2015

i) Passage piétons au chemin du Relai. (D. Bédert) : M. Trono informe que, suite à cette question sur l'éclairage du passage piétons au chemin du Relai, la commune a demandé au mandataire (SIG) de procéder à une analyse et de proposer différentes variantes, comme la modification de l'intensité, la pose d'un second candélabre en face de l'existant, la pose d'un intensif spécifique pour passage piétons, etc. La commune est en attente des réponses du mandataire. Dès que les réponses seront connues et le choix effectué, M. Trono reviendra le présenter au Conseil municipal.

ii) Carrefour route de Certoux / poste. (S. Delaude) : M. Trono rappelle que la demande portait sur une mesure destinée à éviter que les voitures dépassent le bus à l'arrêt en empiétant sur les bandes blanches peintes sur la route. Une demande d'autorisation va être déposée prochainement auprès de la DGT afin de fixer un îlot avec une borne abeille au début de la zone de marquage pour empêcher les véhicules de doubler le(s) bus à l'arrêt. M. Trono montre une photo de la borne abeille.

M. Gorce précise, pour la forme, que des bornes abeilles à mémoire de forme existent, qui se redressent lorsqu'elles ont été percutées. La commune s'orientera vers ce type d'équipement, de manière à éviter des frais.

c) Suppression de la Commission des réclamations en matière de taxes communales

M. Savigny informe que cette Commission, obligatoire pour toutes les communes, a été dissoute le 19 décembre 2015 par suite d'une modification de la Loi générale sur les contributions publiques. Les réclamations seront traitées directement par l'Autorité de taxation, respectivement par l'Exécutif ou le Conseiller administratif en charge des finances. En cas de recours, le cas sera porté devant le Tribunal administratif.

d) Agenda des manifestations officielles 2016

M. Trono donne les différentes dates des manifestations officielles de l'année à venir, qui seront jointes au procès-verbal.

Date	Manifestation
Jeudi 10 mars	Promotions civiques
Samedi 7 mai	Journée du Printemps
Vendredi 3 juin	Repas des commissions
Mardi 14 juin	Repas des enseignants
Vendredi 1er juillet	Promotions scolaires
1er Août (samedi)	Fête nationale
Vendredi 16 décembre	Repas des aînés
Mardi 20 décembre	Noël dans le village

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

M. Gaudin rappelle la sortie du Conseil municipal, du 30 septembre au 2 octobre, et prie les Conseillers de donner leur réponse rapidement, pour faciliter l'organisation de ce voyage.

M. Gorce ajoute que le dimanche 10 avril, la FAS'e organise une manifestation à l'Espace 267 pour mettre un peu plus en lumière les repas communautaires organisés le dimanche. Un flyer sera préparé et distribué en « tous ménage », les Conseillers municipaux sont les bienvenus.

e) Mérite communal 2015

M. Trono annonce que le Conseil administratif a délibéré pour attribuer le Mérite communal 2015. Cinq dossiers ont été envoyés. A l'unanimité, puisque c'est une condition du règlement, le Conseil administratif a attribué le Mérite communal 2015 à l'équipe Séniors 30+ du FCPC. Le Mérite sera remis lors de la Fête du Printemps, le samedi 7 mai 2016. Pour se déterminer, le Conseil administratif a considéré les résultats sportifs exceptionnels que cette équipe a obtenus en 2015, soit la Coupe suisse, la Coupe genevoise et le Championnat genevois, et qui ont permis de faire rayonner le nom de Perly-Certoux au-delà des frontières communales et cantonales. Mais, au-delà de la performance sportive, le Conseil administratif tient à récompenser l'engagement humain d'une équipe sénior au sein d'un Club sportif, qui démontre ainsi la vitalité de ce club au sein de notre collectivité communale. Le FCPC, comme il se doit aussi de par le règlement, a accepté le Mérite.

f) Couvert de Certoux

M. Savigny rappelle que lorsque le Conseil municipal avait accepté le crédit des travaux pour corriger la pente du sol et lui donner une forme convexe pour que l'eau s'évacue vers l'extérieur, le Conseil administratif avait obtenu la garantie de l'Etat qu'il participerait à hauteur de CHF 50'000.-. Lorsque la commune a demandé concrètement ce versement, elle s'est opposée à un refus de l'Etat, pour toute sorte de raisons peu satisfaisantes. Des échanges de courriers ont eu lieu, y compris au plus haut niveau du département, mais la commune a dû passer par une procédure judiciaire qui a finalement permis de débloquer la situation. Elle a donc reçu les CHF 50'000.- de participation de l'Etat.

g) Chaufferie du Club House du tennis

M. Gorce rappelle qu'une question avait été posée sur le type d'énergie qui pourrait être mise en place dans le cadre de la rénovation du club-house du tennis et qu'un mandat d'études serait donné pour analyser les sources d'énergie possibles ou préférables à celle envisagée qui est le gaz. Les analyses ont été faites, qui devaient être présentées à la Commission de l'Environnement, mais celle-ci ne s'étant pas réunie, M. Gorce a choisi de le faire en séance plénière. L'analyse confirme le choix d'une chaufferie au gaz parmi d'autres sources. Le document sera transmis à la Commission de l'Environnement. Pour le Conseil administratif, l'analyse est complète et suffisamment étayée, il propose de poursuivre avec cette solution.

E. Propositions individuelles & questions

1. Eclairage du chemin entre les terrains synthétiques et la route de St-Julien et l'école

M. Blanchard signale que ce chemin n'est absolument pas éclairé, et demande s'il est prévu quelque chose.

M. Trono rappelle que cela avait été souhaité comme cela, car il n'y a pas de raison que ce lieu soit éclairé le soir.

M. Hilty revient sur la décision du Conseil municipal d'aménager la partie donnant sur la route de St-Julien. Il demande quand c'est prévu car le passage est fait de terre et de boue. Du coup, il y a une volonté de pouvoir rejoindre à n'importe quel moment de la journée, les deux côtés à pied, donc la question de l'éclairage pourrait revenir.

M. Gorce répond que la volonté de réaménager ces chemins est confirmée, cela se met en place. Concernant l'éclairage, il rejoint ce qu'a dit M Trono. Une proposition de compléter l'aménagement des cheminements dans la zone avait été balayée par une volonté de ne pas favoriser trop de passage par là.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

M. Hilty estime que le seul chemin bordant les terrains synthétiques et menant à la route de St-Julien pourrait être éclairé.

M. Gorce indique qu'on peut étudier un éclairage sur le cheminement pas construit mais pas sur les cheminements achevés.

2. Déplacements des deux arrêts de bus à Certoux pendant les travaux

Mme Fernandez Page rapporte les interrogations d'habitants de Certoux, jeunes et moins jeunes, par rapport aux déplacements des deux arrêts de bus. Ils ne comprennent pas pourquoi ces deux arrêts sont déplacés pendant dix mois. Ils souhaiteraient que le bus puisse passer par la route de Certoux sur un seul côté pendant que l'autre côté de la route est en chantier, et sur l'autre côté ensuite. Cela éviterait de priver le village de bus pendant dix mois.

M. Trono annonce qu'il apportera les précisions à la prochaine séance.

3. Panneau d'interdiction de circuler « sauf Riverains autorisés » sur les bords de l'Aire

Mme Bowman signale que des personnes n'osent plus se rendre sur les bords de l'Aire car elles ne sont pas riveraines.

MM. Trono et Gorce répondent que celles et ceux qui doivent se rendre soit au Café de Certoux, soit au tennis peuvent le faire.

4. Flaques d'eau sur le terrain vers l'Agorespace

M. Bédert demande si une solution va être mise en place pour éviter les flaques d'eau qui se forment à cet endroit.

M. Gorce répond que cela fait partie des choses à faire.

5. 30 km/h sur la route de Certoux

M. Bédert qui demande à quelle date cette modification du régime de la route de Certoux entrera en vigueur.

M. Trono répond que c'est une question de jours, les délais légaux liés à l'autorisation doivent arriver à terme. Il précise que cela concerne uniquement le tronçon Route de St-Julien–Poste.

6. Banc de la patinoire

Mme Blatter Barros Da Silva rappelle sa demande d'un banc à la patinoire.

7. Buvette à la patinoire

Mme Blatter Barros Da Silva signale que plusieurs parents ont demandé à Richard d'ouvrir une buvette à la patinoire. Richard a répondu qu'il ne voulait pas, pour ne pas faire concurrence à la buvette du foot, mais la buvette du foot n'est jamais ouverte quand la patinoire l'est. Elle demande s'il est possible de faire quelque chose pour répondre à la demande des parents.

M. Trono informe que Richard est venu faire part de son expérience à la patinoire à la Commission des sports. Concernant la buvette, l'argument de la concurrence avec le foot n'a pas été relevé. C'est plutôt l'installation d'une buvette complète pour deux jours d'ouverture dans la semaine qui a été le frein. Richard doit revenir avec le projet d'une buvette qui serait stockée dans l'un des chalets.

8. Visibilité en haut de la pente du Pré-de-Lug

Mme Blatter Barros Da Silva demande si un miroir peut être posé en haut de la pente du Pré-de-Lug. Elle déplore la vitesse excessive et dangereuse pour les piétons avec laquelle les frontaliers descendent ce chemin le matin.

9. Abri du FCPC cassé

Mme Blatter Barros Da Silva signale qu'un des abris a sa couverture en plexiglas cassée.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

MM. Trono et Gorce répondent que le FCPC n'a pas signalé ce dégât et que ces abris ont été changés récemment. M. Gorce précise que ces dégâts proviennent de gens qui montent sur les couverts.

10. Bancs aux arrêts de bus déplacés à Certoux

Mme Maytain demande que l'on remette des bancs aux arrêts de bus déplacés, comme cela avait été fait l'été passé

11. Politique d'aide de la commune aux migrants

Mme Maytain fait état d'un article paru le 8 février 2016 dans *La Tribune de Genève* sur la question des migrants à Genève et d'actions mises en place par les communes, suite à un appel lancé par l'Etat l'été dernier. Mme Maytain indique que des communes ont proposé des terrains pour mettre des containers pour des migrants, d'autres ont proposé des logements, mais elle relève qu'il est indiqué que toutes les activités d'intégration sont dévolues aux communes. Ainsi, des communes ont offert de l'argent à d'autres communes, pour financer ces activités d'intégration. Des communes mettent à l'ordre du jour de leur Conseil municipal ce sujet d'aide aux migrants. Mme Maytain demande si la commune de Perly-Certoux a reçu cette demande et si oui, une réflexion a-t-elle été amorcée et comment la commune pourrait être impliquée dans ces projets.

M. Savigny répond que la commune a bien reçu la lettre. Elle n'a pas de logements à disposition mais quelques abris PC, inadaptés pour l'accueil de famille et déjà occupés en partie pour l'instant.

M. Trono ajoute que Perly-Certoux n'a pas reçu de demandes d'autres communes pour participer à un financement d'activités d'intégration.

Mme Maytain précise que ce ne sont pas les communes qui demandent mais l'Hospice général, qui a une demande très ciblée, pour financer le poste de trois coordinateurs pour un montant total de CHF 120'000.-. Même si elle ne demande pas un débat sur ce sujet immédiatement, Mme Maytain voudrait savoir si la commune a un intérêt de réfléchir à un soutien, sous quelque forme que ce soit, si cela ferait sens en termes de communauté, d'apporter un soutien.

Comme M. Gaudin lui demande si elle propose un renvoi de cette réflexion à la Commission sociale, Mme Maytain précise qu'elle voudrait savoir d'abord s'il y a un intérêt de l'assemblée à cette réflexion et si oui, de proposer un renvoi à la Commission des affaires sociales ou à la Commission des finances ou d'autres, selon les possibilités.

Le Président indique qu'il y a plusieurs approches selon les cantons. Dans le canton de Vaud, les logements ou abris PC sont réquisitionnés pour l'accueil de requérants.

M. Trono rappelle que le problème des réfugiés est chapeauté à Genève par l'Hospice général. Une présentation aux communes a été faite à l'ACG (Association des communes genevoises), en regard de propositions d'aide qui leur sont faites par des particuliers. L'Hospice général se propose de venir dans les communes pour expliquer ce qu'il est possible de faire. M. Trono propose que la Commission sociale auditionne l'Hospice général, qui pourra alimenter le débat. La Commission pourra ensuite faire un tri de ce qui est faisable pour la commune de Perly-Certoux et comment la commune peut répondre aux particuliers, s'ils ont des demandes.

Le Président met aux voix la proposition de renvoyer à la Commission sociale l'examen de cette problématique.

A l'unanimité des membres présents, le projet d'étudier les pistes d'action que la commune pourrait mettre en place en faveur des migrants est renvoyé à la Commission des affaires sociales.

12. Information de la Commission des affaires sociales

Mme Bowman, présidente de la Commission des affaires sociales, informe que la Commission a décidé de répondre favorablement à une demande d'aide d'urgence formulée par Caritas Suisse en faveur de la population d'Alep en Syrie. Elle lit des passages de la demande :

Le conflit syrien gravit encore un cran dans l'horreur avec les combats autour d'Alep. Les gens fuient par dizaines de milliers en direction de la frontière turque, tandis que la situation de détresse humanitaire

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

s'aggrave encore dans la ville d'Alep. Caritas Suisse participe à un projet qui assure le ravitaillement de 45 000 personnes déplacées. Elle maintient en outre sa soupe populaire à Alep en distribuant chaque jour un repas chaud à 6300 personnes.

Depuis une année, Caritas Suisse organise une soupe populaire avec des partenaires ecclésiastiques locaux : cinq jours par semaines, des repas chauds y sont servis à 6300 personnes. La soupe populaire fonctionne toujours, malgré l'aggravation de la situation et les grands dangers auxquels s'exposent les collaborateurs. Conçu pour une année, le projet de secours d'urgence a un budget d'un million de francs.

La Commission a décidé de faire un don de CHF 3000.- pris sur la partie du budget des subventions réservé aux demandes d'urgence qui se monte à CHF 5000.-.

13. Installation de WC publics secs dans la commune

M. Cheyroux estime que la commune offre des espaces magnifiques de promenades mais qu'il manque des installations complémentaires, que sont les WC. M. Cheyroux rappelle qu'il avait déjà proposé l'installation de WC secs au bord de l'Aire. Un autre lieu pourrait être le parc Quédan, où des gens mangent et boivent et se délestent dans l'environnement proche. La patinoire, les terrains de foot pourraient aussi abriter des WC, la buvette du foot n'étant pas toujours ouverte. Il propose une réflexion d'ensemble sur cette infrastructure communale, de façon qu'elle soit plus présente dans les infrastructures communales existantes et futures.

M. Hilty propose de laisser ouvertes les toilettes à l'extérieur de la buvette du foot. Mme Blatter Barros Da Silva ajoute que celles de l'école pourraient aussi rester ouvertes.

M. Gorce revient sur la question de M. Cheyroux et demande si elle est soutenue.

M. Trono demande si le Conseil municipal demande un plan d'implantation de toilettes sèches dans la commune, en plus des WC publics existants.

M. Gaudin relève qu'avoir des toilettes propres tous les 500 m, c'est l'idéal mais si des toilettes sèches ne sont pas nettoyées tous les jours, les gens préféreront faire pipi à côté. S'il faut avoir des WC nettoyés une fois par semaine, cela ne sera pas agréable.

M. Gorce renchérit que la commune n'a pas le personnel aujourd'hui pour assurer un nettoyage de tels lieux sur l'ensemble du territoire de la commune. Il faudra faire appel à un prestataire, qui assure cette prestation 7 jours sur 7.

M. Gaudin ne connaît pas de commune qui offre ce genre de facilités.

M. Gorce rappelle l'existence des WC dans la mairie, accessible aux heures d'ouverture de la mairie.

M. Gaudin souligne qu'il faudrait les signaler.

A M. Delaude qui pose la question, il est répondu que le WC à l'école est fermé le soir. M. Mouton précise avoir vu un panneau précisant « ouvert pendant les manifestations ».

M. Delaude propose de faire un inventaire des WC qui existent, et de les ouvrir, avant d'en créer de nouveaux.

Mme Blatter Barros Da Silva précise qu'à l'espace de pique-nique au bord de l'Aire, il faudrait étudier la possibilité d'en mettre car beaucoup de gens fréquentent le lieu.

M. Cheyroux se félicite si l'on peut déjà faire l'inventaire des WC existants sur la commune. Il ajoute le parc Quédan comme espace qui devrait aussi avoir des WC publics, en été, il est incommodant pour les mamans et les enfants de manquer de ce lieu d'aisance. Il propose l'installation de WC au parc Quédan et, de façon générale, qu'on s'assure de l'accessibilité de WC pour les promeneurs en tenant compte des WC existants.

M. Trono suggère qu'on mette un panneau au Quédan signalant la présence des WC de la mairie à proximité.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

Le Président demande s'il existe un plan indiquant les WC publics. Il rappelle qu'à l'étranger, ce sont souvent les restaurants qui accueillent les voyageurs.

14. Informations diverses

M. Hilty informe de l'organisation du tournoi juniors à Perly, avec un apéritif officiel à 11h ce dimanche. Le Conseil municipal est cordialement invité.

M. Hilty souhaite savoir si le courrier de M. Yeramian a été reçu par la mairie, ce qui est le cas.

M. Hilty demande où l'on en est pour la couverture d'un court de tennis. M. Gorce répond qu'un mandat d'étude a été donné pour établir un avant-projet. Dès le résultat connu, il sera présenté au Conseil municipal.

Le Président salue M. Simon qui vient d'arriver.

Il clôt la séance à 21h55.

Le Président du Conseil
Raphaël Prina

Le Vice-président du Conseil
René Gisiger

Le Secrétaire
Jacques Nierlé